

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 BS 158 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : POURSUITE DE LA PARTICIPATION DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON AU RESEAU APIDAE – COTISATION 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 19 septembre 2019, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 12 septembre, se sont réunis à Reillanne dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 26 présents (18) ou représentés (8) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Valérie DELONNETTE, Gaëlle LETTERON, Mireille BOR, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Roselyne GIAIGIANETTI, Noëlle TRINQUIER.

Messieurs Bernard FRAYSSINET, André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Alain DEILLE, Pierre FISHER, Stéphane SAUVAGEON, Serge SARDELLA, Christian CHÈNEZ.

Avaient donné pouvoir :

Madame Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE.

Madame Paule DAPRES à Dominique SANTONI.

Madame Sabine GATIN à Alain CAHOUR.

Madame Yolande PRIMO à Alain DEILLE.

Madame Nadine SARTE-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON.

Monsieur Gérard MATHERON à Gisèle MAGNE.

Monsieur Philippe ROUX à Stéphane SAUVAGEON.

Monsieur Paul FABRE à Christian CHÈNEZ.

Etaient excusés :

Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME.

Monsieur Jacques DECUIGNIERES.

Etaient également présents, sans voix délibérative :

Madame Isabelle BAYONNETTE.

Madame Catherine SERRA.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son Orientation C.2 : Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable ;

Vu la convention interparc « Développement d'une offre touristique Parc naturel régional en Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;

Considérant que l'utilisation de ce nouveau système d'information touristique va permettre au Parc du Luberon de :

- Accéder aux données fournies par les Offices de Tourisme ;
- Utiliser ces données (édition de brochures, dépliants, extraction de données, gestion de la marque Parc, etc.) ;
- Mieux accueillir les visiteurs dans les maisons des Parc (au comptoir et sur des écrans d'accueil par exemple).

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr •  • www.parcduluberon.fr

- Faciliter la création de leur site web ou d'applications numériques (intégration de données venant de la base régionale) notamment dans le cadre du projet Chemins des parcs ;
- Bénéficier de données auxquels ils n'ont pas facilement accès comme les données transports sur les mobilités douces.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la contribution financière annuelle de 984€ TTC à travers la signature du document « Apidae- Contributions financières pour l'année 2019 » ;

Dépenses (en euros HT/TTC)		Recettes (en euros HT/TTC)		
Cotisation 2019	984€ TTC	financier	%	
Parc		Parc	%	984€ TTC
Crédit		Crédit		
Ingénierie		Ingénierie		
Total	984€ TTC	Total		984€ TTC

- **APPROUVE** la reconduction expresse de la convention de participation au Réseau Apidae en tant que membre contributeur avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, coordinateur général du réseau Apidae ;
- **APPROUVE** la charte du réseau Apidae 2018 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.



Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1